

Parc éolien Saint-Valentin

Par Venterre NRG inc.

Mémoire du



**SYNDICAT DE BASE
DE L'UPA DE LACOLLE**

Dans le cadre des audiences du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Avril 2011

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
Introduction	3
Présentation de l'organisme	3
Préoccupations.....	4
Recommandations.....	6
Conclusion	7
Annexe	9

INTRODUCTION

La compagnie Venterre NRG inc. projette d'installer un parc éolien à Saint-Valentin d'une puissance de 50 mégawatts qui nécessitera l'installation de 25 éoliennes d'une capacité de 2 à 2.3 mégawatts chacune. L'électricité produite sera entièrement vendue à Hydro-Québec. Hydro-Québec devra procéder à l'installation d'une ligne de transport d'énergie de 120kV.

Bien qu'il y ait plusieurs enjeux importants auxquels le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle est très sensible, le présent mémoire portera davantage sur la question de la protection du territoire agricole qui est particulièrement de son champ de compétence, puisque nous sommes des acteurs de première ligne sur le terrain. D'autres enjeux seront abordés dans le mémoire que présentera la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield et auquel le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle a collaboré.

PRÉSENTATION

Le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle est l'une des 13 organisations syndicales professionnelles faisant partie de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield. Son conseil d'administration est constitué de 11 agriculteurs et couvre les municipalités d'Hemmingford, Saint-Bernard-de-Lacolle, Lacolle,

Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Il représente environ 250 agricultrices et agriculteurs. Son mandat consiste plus particulièrement à informer les agriculteurs de sa région et à défendre leurs intérêts, protéger son territoire agricole en lien avec l'environnement et l'aménagement de celui-ci. Ainsi, le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle joue un rôle de premier niveau sur le terrain pour les agriculteurs qu'il dessert et agit comme intermédiaire auprès de la Fédération de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield.

PRÉOCCUPATIONS

Les principales préoccupations du Syndicat de base de l'UPA de Lacolle sont les suivantes :

➤ **Perte de territoire agricole :**

Cet enjeu est de taille. Selon le promoteur, 9 hectares de territoire agricole de catégories 1 et 2 seront nécessaires pour l'implantation du parc éolien Saint-Valentin dans les meilleures terres cultivables du Québec. Il y a 10 ans, le territoire agricole occupait une superficie de 2 % du Québec; aujourd'hui, il en reste 1.8 %. L'implantation du parc éolien Saint-Valentin, au même titre que tout autre projet de développement résidentiel, commercial ou industriel, ajoutera à la perte de superficies agricoles cultivables. En 2007, la Syndicat de base de l'UPA de Lacolle avait rencontré les promoteurs dans le cadre de l'actuel projet afin de leur soumettre

l'idée d'une formule que nous avons nommée *gagnante-gagnante*. Cette formule était très innovatrice car elle proposait au promoteur de compenser les pertes de superficies agricoles soit par la mise en culture de superficies non cultivées de même classe, soit par l'amélioration de superficies déjà cultivées mais non productives. À ce jour, aucune concrétisation de cette formule *gagnante-gagnante* ne semble poindre à l'horizon.

➤ **Effet d'entraînement sur le territoire agricole**

Le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle craint que la réalisation de ce projet puisse être une invitation à d'autres promoteurs de parc éolien à venir s'installer dans la région. À notre avis, ceci aurait pour conséquence de créer un effet d'entraînement désastreux sur notre territoire agricole déjà trop sollicité et très fragilisé.

➤ **Perte de territoire agricole par l'installation d'une ligne de transport d'électricité par Hydro-Québec.**

Force est de constater que la transparence n'a pas été au rendez-vous dans ce projet. En effet, depuis 2007, malgré les rencontres entre le promoteur et les intervenants locaux, dont le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle, ce n'est qu'à l'automne 2010 qu'Hydro-Québec nous dévoile la nécessité d'installer une ligne de transport d'électricité. Inutile de vous dire que notre confiance en a

pris un coup ! Sûrement que les interactions entre le promoteur et les gens du milieu auraient été différentes, si cet élément majeur du dossier avait été connu.

RECOMMANDATIONS

Pour ces motifs, le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle s'oppose fermement à ce projet (voir résolution en annexe). Cependant, si la Commission venait à la conclusion de recommander ce projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle recommande :

- 1- Que les superficies de territoire agricole utilisées pour l'implantation du parc éolien Saint-Valentin soient compensées par des superficies de quantité et de qualité égales, et ce, de façon régionale;
- 2- Que pour l'avenir, notre région qualifiée des *Jardins du Québec* soit exclue de tout appel d'offres émis par Hydro-Québec pour l'implantation d'un éventuel parc éolien.
- 3- Que pour l'avenir, tout projet qui a pour conséquence de soustraire des superficies cultivables du territoire agricole évalue en premier lieu la formule *gagnante-gagnante*. Cette formule devrait s'appliquer autant du point de vue municipal que régional, que ce soit pour un projet de développement

résidentiel, commercial ou industriel, ou pour l'implantation d'infrastructures d'utilité publique, tels des pylônes électriques.

- 4- Que pour l'avenir, cette formule *gagnante-gagnante* devienne une condition essentielle à l'acceptation de tout projet en zone agricole par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CONCLUSION

L'emplacement retenu par le promoteur pour l'implantation du parc éolien Saint-Valentin est la pire option. En effet, la présence du vent et la proximité des infrastructures routières et de distribution d'énergie ont justifié le promoteur à s'installer dans notre région, négligeant ainsi la valeur remarquable de notre patrimoine agricole qualifié de *Jardins du Québec*. De tels considérants relèguent notre pouvoir de se nourrir au second plan.

En conséquence, le Syndicat de Lacolle, sur cet enjeu de protection du territoire agricole, déclare ne pas appuyer le projet de parc éolien Saint-Valentin tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas une compensation de superficie agricole de qualité et de quantité égales. Tant et aussi longtemps que le promoteur ne pourra rencontrer notre objectif de zéro perte de territoire agricole, le Syndicat de base de l'UPA de Lacolle s'opposera fermement à son projet.

ANNEXE

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU SYNDICAT DE BASE DE LACOLLE
CONCERNANT LE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN**

Le 9 mars 2011

CONSIDÉRANT qu'en 2007, Air Énergie TCI (maintenant Venneterre NRG Inc) a annoncé son intention d'implanter un parc éolien à Saint-Valentin;

CONSIDÉRANT que le syndicat, à la suite de rencontres avec TCI, a donné son appui à un tel projet moyennant une formule gagnante-gagnante, c'est-à-dire que s'il y a une perte de superficie agricole vu l'implantation d'éoliennes, cette perte est compensée en remettant à l'agriculture une superficie équivalente, et ce, de façon régionale;

CONSIDÉRANT que depuis 2007, le dossier a évolué de telle sorte que la formule gagnante-gagnante est devenue impossible à réaliser et que le projet actuel ne ressemble en rien au projet initial pour lequel le syndicat avait donné son appui;

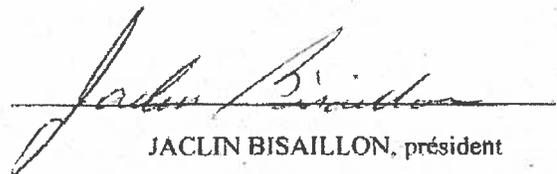
CONSIDÉRANT que le projet tel que soumis aujourd'hui cause une perte évidente de superficie agricole et qu'il semble que le promoteur n'a pas entrepris les démarches nécessaires pour compenser une telle perte;

CONSIDÉRANT que le projet est situé dans la meilleure région agricole du Québec ayant un sol de qualité exceptionnel et un climat favorable à l'agriculture.

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2010, le syndicat a appris qu'Hydro-Québec devra établir une ligne de transport d'électricité pour intégrer le parc éolien à son réseau;

CONSIDÉRANT que cette ligne de transport d'électricité ajoute à la perte de superficie agricole;

Il est proposé par Pierre Richer appuyé de Gérard Schirmacher et résolu majoritairement que le syndicat de base s'oppose catégoriquement à l'implantation du parc éolien de Saint-Valentin par le promoteur TransAlta;


JACLYN BISAILLON, président

